

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY  
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LES TARIFS DE FRAIS DE SÛRETÉ (S-1)

EN VIGUEUR LE 20 JANVIER 2017

Art.	COLONNE I Description	COLONNE II Taux (\$)
1.	Frais de sûreté (minimum de 4 heures) :	
	a) pour chaque heure ou partie d'heure d'un navire immatriculé au Canada qui effectue des opérations commerciales au quai Marcel-Dionne .....	32,48
	b) pour chaque heure ou partie d'heure d'un navire autre qu'un navire immatriculé au Canada qui effectue des opérations commerciales au quai Marcel-Dionne... ..	45,25
	c) pour chaque heure ou partie d'heure d'un navire utilisant le terminal de croisières de Bagotville.....	45,25
	d) petits bâtiments de 35 mètres et moins utilisant la barge du quai de Bagotville (pour chaque escale) : .....	329,47